

**Campus Notre-Dame des Aydes, Saint-Charles, Saint-Vincent-Père-Brottier  
École-Collège-Lycée**

## LYCÉE - RÈGLEMENT FINANCIER – 2022/2023

### 1 – CONTRIBUTION DES FAMILLES et INTERNAT

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires à l'établissement.

**Pour obtenir votre quotient familial :**

**Avis d'imposition sur les revenus.** Joindre votre dernier avis d'imposition (sauf catégories E et F).

Indiquer le revenu fiscal de référence sur votre avis d'imposition : ..... R

Indiquer le nombre de parts fiscales sur votre avis d'imposition ..... P

Diviser le revenu fiscal de référence par le nombre de parts fiscales : ..... QF

Catégorie	Quotient familial	Contribution des Familles (pour tous les élèves)		Internat (à ajouter à la contribution des familles)
		2°	1° - Term	2° - 1° - Term
A <input type="checkbox"/>	0 € à 5 800 €	648 €	694 €	4 386 €
B <input type="checkbox"/>	5 801 € à 8 800 €	918 €	975 €	4 386 €
C <input type="checkbox"/>	8 801 € à 12 170 €	1 280 €	1 345 €	5 039 €
D <input type="checkbox"/>	12 171 € à 19 700 €	1 479 €	1 543 €	5 564 €
E <input type="checkbox"/>	Au-dessus de 19 701€	1 639 €	1 720 €	6 120 €
F <input type="checkbox"/>	Membre bienfaiteur	1 790 €	1 878 €	6 288 €

### 2 – RÉDUCTIONS :

- Famille nombreuse 5 % sur la contribution des familles dès le 2<sup>ème</sup> enfant scolarisé **au sein du campus** et 10% à partir du 3<sup>ème</sup> enfant : ces réductions sont calculées automatiquement lors de la facturation

### 3 – DEMI-PENSION

Nombre de repas fixe/semaine	Tarif	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
	Lycée					
2 repas	<b>486 €</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 repas	<b>728 €</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 repas	<b>968 €</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 repas	<b>1204 €</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(cochez les jours où l'élève déjeunera à la cantine)

**Le choix des jours de demi-pension pourra être modifié après remise de l'emploi du temps à la rentrée.**

**ABSENCE AU SELF :** En cas d'absence justifiée (maladie), **un avoir de 3 € par repas** sera accordé pour une absence de 5 jours consécutifs sur présentation d'un certificat médical.

**Rappel :** Pour les externes les repas sont facturés au prix unitaire de 7,40 €.

### Famille nombreuse :

Pour 3 enfants demi-pensionnaires 15% de remise sur la demi-pension des 3 enfants scolarisés sur le campus.

Pour 4 enfants demi-pensionnaires 20% de remise sur la demi-pension des 4 enfants scolarisés sur le campus.

